

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 15 MAI 2019

Présents : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Rémi CUCU, Nicole JOUIN, Patrick POUILLAIN, Jean-Marc KUZMIAK, Nathalie HÉLAINE, Maryline MARTIN

Absents : David OURRY, Virginie POISSON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roland LEPUISSANT a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande les ajouts à l'ordre du jour : convention Marais d'Aubigny, utilisateurs CAMPAGNOL site internet et demande de subvention à la région pour la fourniture de panneaux MARCHUS. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les ajouts à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2019.

ADHESION FREDON

Délibération n° 2019/05/01

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche avec la Fédération Départementale de Défense contre les organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50).

La convention porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte collective contre les frelons asiatiques et de leur conduite à l'échelle du département de la Manche soit :

- actions de sensibilisation, information et prévention
- actions de surveillance des nids de frelons asiatiques
- actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques
- actions de destruction de nids de frelons asiatiques.

La durée de la convention est de 1 an et le montant de 24.00€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le FDGDON et à régler le montant de l'adhésion de 24.00€.

CHOIX ENTREPRISES POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Délibération n° 2019/05/02

Le Maire présente au conseil municipal la liste des entreprises pouvant intervenir pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la collectivité dans le cadre de la lutte collective pour la saison 2019, conformément à la convention.

Le conseil doit retenir deux entreprises, une en choix 1 et une en choix 2 qui interviendra que si le choix 1 ne peut intervenir.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité prend en choix 1 l'entreprise DN GUEPES de La Haye et en choix 2 ML SERVICES de Saint-Germain-Sur-Ay et autorise Monsieur le Maire à signer et à retourner au FDGDON le choix des entreprises.

TRAVAUX LOGEMENT 4 RUE DU PORT

Délibération n° 2019/05/03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis concernant les travaux à réaliser et déjà budgétisés pour le logement du 4 rue du port.

- Plomberie : LEMAZURIER NAVARRE rénovation des WC, salle de bains et cuisine pour 4 465.13€ TTC
- Menuiserie : TIRARD changement de portes, pose parquet flottant et menuiseries diverses pour 9 441.30€ TTC et option pour des portes coulissantes 330€ TTC
- Peinture : GAËTAN décoration enduit, peinture pour 10 831.61€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de LEMAZURIER NAVARRE pour la plomberie d'un montant de 4 465.13€ TTC et de l'entreprise TIRARD pour la menuiserie et l'option soit 9 771.30€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Concernant l'entreprise GAËTAN le conseil municipal souhaite que le devis soit revu à la baisse.

LOGEMENT COMMUNAL 2D LE PRESBYTERE

Délibération n° 2019/05/04

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité du renouvellement de bail pour le logement du 2D le presbytère à Monsieur DUVAL Pascal arrivé au terme du premier bail.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde le renouvellement de bail, fixe le loyer mensuel à 208.25€ + 15.00€ participation chauffage et autorise le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{er} mai 2019.

BROYAGE 2019

Délibération n° 2019/05/05

Le Maire propose au Conseil municipal pour le broyage 2019, le renouvellement de l'intervention d'Etienne MARESQ au tarif 2018 et celle de l'entreprise LEMENANT pour 6 953.64€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces propositions.

CONVENTION SABLIERE

Délibération n° 2019/05/06

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention de 3 ans de prêt à usage gratuit pour l'exploitation de la Sablière par le GAEC de la Renauderie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'établir ladite convention à compter du 1^{er} juin 2019 pour 3 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CONVENTION PARCELLES DES MARAIS

Délibération n° 2019/05/07

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du GAEC de la Renauderie d'avoir en location verbale les parcelles ZP 18 et ZP 20 dans les Marais d'Aubigny. Le GAEC de la Renauderie est le seul candidat à la reprise en location de ces parcelles.

Vu leur mauvais entretien, le conseil municipal propose d'établir une convention de 3 ans de prêt à usage gratuit pour l'exploitation de ces 2 parcelles par le GAEC de la Renauderie afin de les remettre en état.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'établir ladite convention pour 3 ans (2019-2020-2021) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CONVENTION GOLF

Délibération n° 2019/05/08

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement du dossier.

Au vue de la convention proposée par la COCM.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un accord de principe et mandate Monsieur le Maire à négocier différents points de la convention qui concernent le montant et les modalités de remboursement des investissements à la COCM.

PANNEAUX MARCHUS

Délibération n° 2019/05/09

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'avoir une subvention de la Région pour 5 panneaux d'entrée de bourg en vieux normands « MARCHUS ».

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire la demande de subvention qui pourrait atteindre 80% de la dépense.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire de solliciter et faire les démarches nécessaires auprès de la région pour obtenir cette subvention.

SUBVENTIONS 2019

Délibération n° 2019/05/10

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde les subventions suivantes pour l'année 2019:

Elan Sportif des Marais	2 400.00 €
Familles Rurales Club	160.00 €
Familles Rurales	160.00 €
Société de Chasse	160.00 €
CATM	460.00 €
Comité des Fêtes	400.00 €
Association Energies Nouvelles	160.00 €
Margel	160.00 €
Club House	160.00 €
Adame des Marais	160.00 €

La subvention de la Société de Palet est suspendue et le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire un courrier au président pour la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.

SUBVENTION CCAS

Délibération n° 2019/05/11

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 729.00€ pour l'année 2019.

FONDS de SOLIDARITE LOGEMENT 2019

Délibération n° 2019/05/12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une participation financière au Fonds de Solidarité Logement sur la base de 0.60€ par habitant – 0.60 x 720 h soit 432€ pour l'année 2019. Cette somme sera versée à la Caisse d'Allocations Familiales.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2019

Délibération n° 2019/05/13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une participation financière au Fonds d'aide aux jeunes sur la base de 0.23€ par habitant – 0.23 x 720 h soit 165.60€ pour l'année 2019. Cette somme sera versée à la ligue de l'enseignement de Normandie.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (STMARFEU)

Délibération n° 2019/05/14

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association des parents d'élèves 3 bons d'achats de 20 € à utiliser à la boulangerie de Marchésieux pour la tombola de fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que la commune offre ces lots à l'APE pour l'organisation de la tombola.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 2019/05/15

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du vote du budget panneaux photovoltaïques une erreur a été faite concernant la nomenclature comptable.

Le budget panneaux photovoltaïques étant un SPIC (service public à caractère industriel et commercial) en raison de la revente de l'électricité il y a lieu d'appliquer la nomenclature M4 et non la M14.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la nomenclature appliquée au budget panneaux photovoltaïques soit la M4 et non la M14.

DM PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 2019/05/16

Monsieur le Maire précise au conseil municipal, compte tenu du changement de nomenclature pour le budget photovoltaïque de M14 en M4 il y a lieu de prendre une décision modification ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Article 1341 (DETR M14)	recettes	-25 388.00€
Article 1313 (subvention département M4)	recettes	25 388.00€

SALLE DES FÊTES

Point sur l'avancement des travaux et des réserves à lever.

CONSOMMATION EAU

Délibération n° 2019/05/17

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe comme suit le tarif de consommation d'eau du 01/05/2018 au 30/04/2019 :

- Jean CARIOT 24m³ x 1.65 = 39.60€
- Sandrine COQUIERE 39m³ x 1.65 = 64.35€

EMBAUCHE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'embauche de Loïc CALENGE a été effectuée à raison de 24 h par semaine pour le mois de mai, pour surcroît de travail.

Il pourrait bénéficier à la suite d'un contrat aidé pour une période de 9 mois, s'il donne satisfaction.

SITE INTERNET

De nouveaux téléservices peuvent être intégrés gratuitement au site internet de la commune via le fournisseur d'accès Campagnol.

Cela permettra de contacter la mairie, de déposer des documents, de faire des demandes d'actes d'état civil et de payer en ligne.

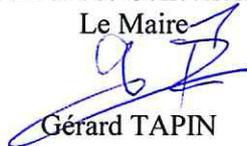
INFORMATIONS DIVERSES :

- Election du 26 mai élus présents durant la journée : président : Roland LEPUISSANT, Assesseurs : Nicole JOUIN, Maryline MARTIN (matin), Nathalie HELAINE (matin), Rémi CUCU (après-midi), Gérard TAPIN (après-midi),
- Réunions diverses :
 - 25 mai finales départementales au stade
 - 29 mai 9h30 inauguration du nom du RPI
 - 24 mai AG de familles rurales
 - 31 mai AG foot à Sainteny
- Enquête publique PLUI du 13 mai au 14 juin 2019, un courrier a été distribué dans tous les foyers
- Cadastre solaire
- Le syndicat point Fort remplace les conteneurs
- MARGEL la commune attend la réponse du trésorier
- Station des Boscqs, l'éco pâturage est effectif
- Point sur les dossiers d'urbanisme
- Vente pulvérisateur à voir s'il peut être utile à la commune
- Retour visite SOGETI

- Demande vente Pizza : refusée
- Courrier pour le dédit parcelle de la Haiglière à faire.

VU, pour être affiché le 21 mai 2019, conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire


Gérard TAPIN



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

